

Réunion U.F.R. Droit-U.J.M. (Saint-Etienne)-12/01/2009

Après échanges d'informations et d'opinions, les participants à cette réunion ont réalisé le court texte suivant, approuvé à l'unanimité. Celui-ci sera communiqué à l'ensemble des collègues de la Faculté de droit, aux membres de la Coordination ainsi qu'au Président de l'UJM et VP des différents conseils.

1-En ce qui concerne le projet de décret de réforme des statuts des enseignants-chercheurs

Au delà des divergences exprimées sur une éventuelle réforme du statut des enseignants-chercheurs, ce texte est inacceptable.

Nous nous opposons notamment aux modalités d'évaluation et à la modulation des services proposées, qui aboutiraient en pratique à des inégalités selon les statuts et selon les universités.

2-En ce qui concerne les dotations 2009 de l'Université Jean Monnet

Nous sommes indignés de la diminution des moyens, tant humains que matériels, qui frappent notre Université, la seule du PRES Université de Lyon à être ainsi pénalisée.

L'application mécanique de critères contestables, sans prendre en compte la réalité socio-économique des étudiants, conduit à une mise en péril des Universités de taille moyenne dont le rôle d'ascenseur social est pourtant fondamental.

3-En ce qui concerne la réforme des concours de l'enseignement.

Si les enjeux de cette réforme ne nous sont pas tous perceptibles, nous condamnons la précipitation dans laquelle cette réforme (comme les autres) est menée et partageons les inquiétudes légitimes des collègues les plus directement concernés.

Dans ce contexte nous envisageons plusieurs modes d'action : rétention des notes, non participation aux jurys d'examen, non reprise des cours.

La décision de recourir ou non à ces modes d'action sera prise lundi 19 janvier 12 h, salle D06.